



Balado de Savoir FAC

TRANSCRIPTION DE BALADO

Intervieweur : Darlene McBain (DM)

Invitées : Julie Fitzbay (JF)
Audrée Morin (AM)

0:00:00

DM : Ici Darlene McBain de FAC. Voici le balado « *La terre et la table - De génération en génération* », une série qui porte sur les étapes les plus importantes durant le processus de transfert d'une entreprise familiale.

Aujourd'hui, nous abordons un sujet délicat : l'importance du testament et de la planification successorale. Il s'agit d'un sujet dont on aime rarement parler, car il nous rappelle que nous ne sommes pas éternels. Parfois, il peut même être tabou pour certains. Cependant, nous allons l'aborder sous un angle positif, car le testament est là pour nous apporter la tranquillité d'esprit et garantir que tout sera en ordre lors de notre décès. Pour discuter de cela en détail, nous sommes accompagnés de deux professionnelles en stratégie de transfert agricole : Audrée Morin et Julie Fitzbay.

DM : Tout d'abord Audrée, on entend souvent dire que le testament est un outil sous-estimé qui devrait être davantage priorisé, car il est essentiel. Mais à la base, à quoi ça sert un testament?

AM : En fait, il va vous servir à exprimer vos dernières volontés, à protéger ceux que vous aimez, mais aussi à protéger la continuité de votre entreprise, à éviter que la loi s'applique sans égard à vos volontés, donc que la loi décide pour vous de ce qui va se passer.

On veut éviter aussi les mauvaises surprises à votre famille, évidemment, et puis aussi il faut aussi déterminer ça va être qui les administrateurs et qui va s'occuper des biens et comment ils seront répartis. Sans lien avec l'entreprise, la garde des enfants. Donc si vous avez des enfants mineurs, on doit déterminer qui sera leurs gardiens légaux.

Finalement, confirmer l'exécuteur testamentaire.

0:02:09

DM : Julie, dans ton travail tu es accompagnée de plusieurs familles agricoles. Selon tes observations, quels sont les principaux défis liés à la rédaction d'un testament?

JF : Dans de nombreuses familles agricoles qu'on côtoie, bien, on constate que la façon que le testament est fait, ou pas fait, parce que ça arrive, bien ça ne reflète pas nécessairement les attentes puis les objectifs de la famille. Il faut penser aux impacts qui vont découler en cas de décès. Donc il faut se demander est-ce que l'entreprise va être en mesure de rencontrer ses obligations qui sont indiquées dans le testament.

Ça fait que si on regarde via un exemple qu'on rencontre fréquemment, bien quand les enfants sont jeunes, on met souvent, en tant que parent, dans notre testament, que le legs il va être en parts égales entre eux. Mais les enfants vieillissent puis parfois bien le testament n'est pas actualisé.

Ça fait que si on analyse le cas d'une ferme familiale où les parents sont propriétaires d'une entreprise puis qu'ils ont trois enfants, bien les parents souhaitent maintenir la ferme familiale en activité puis ils sont heureux d'avoir une relève qui s'en vient. Mais avec un tel testament, en cas d'accident des parents, bien la relève qui reste bien elle va être obligée de payer le deux tiers de l'équité de la ferme à ses frères et sœurs. Donc dans la majorité des cas, la ferme ne passerait pas au travers parce qu'elle va être trop endettée, ça va être de trop gros paiements à faire pour sa capacité.

Malheureusement, le démantèlement de la ferme devrait être envisagé pour respecter le testament, ce qui est complètement à l'opposé de la volonté initiale des parents.

0:03:37

DM : Nous comprenons que c'est un défi de rédiger un testament qui ne soit pas une charge pour les bénéficiaires. Comment faire en sorte que notre héritage ne devienne pas un fardeau pour la famille?

AM : Il faut s'assurer que le testament vieillisse bien avec le temps, donc le vérifier régulièrement. Lors d'un transfert, on fait une belle mise à jour, mais souvent, on encourage aussi les familles à relire leur testament à tous les deux à cinq ans. Aussi au moment d'un évènement majeur : l'intégration d'un nouvel actionnaire ou d'un enfant.

0:04:10

DM : Et, pour ceux qui nous écoutent et aimeraient entamer le processus, mais qui ne savent pas par où commencer, pourriez-vous proposer quelques actions concrètes afin de bien débuter ce processus?

AM : On peut se faire une liste avec vos actifs agricoles ou non agricoles, ne pas oublier d'inclure les dettes avec vos créanciers. Aussi noter si vous avez des membres de votre famille. Par la suite, on va indiquer qui recevra cet actif via votre testament. Ça va vous permettre d'avoir un beau visuel de votre testament proposé, d'identifier les écarts et d'explorer les outils aussi associés avec les écarts.

Les actifs agricoles versus non agricoles comme les placements, ce n'est pas traité de la même façon. Donc l'importance de vous créer un testament qui reflète vraiment vos volontés personnelles et aussi celles de l'entreprise.

Votre liste des actifs avec vos héritiers désignés va vous servir de base pour amorcer les discussions avec vos notaires et comptables et de faire des choix bien éclairés.

DM : Merci Audrée, pour cette excellente proposition.

0:05:08

Puis, étant donné que de nombreuses personnes peuvent être impliquées dans une seule entreprise agricole: les parents, les grands-parents, les enfants, les petits-enfants, les cousins-cousines, et ainsi de suite! Je me pose la question: quels membres de la famille devraient être tenus de rédiger leur testament?

JF : Bien idéalement, tous ceux qui détiennent un lien de propriété au sein de celle-ci, même la jeune relève de 25 ans qui détient 20 %.

Donc l'objectif d'avoir des testaments à jour c'est vraiment d'avoir les volontés claires en cas de décès; qui a accès aux parts de l'entreprise? Donc est-ce qu'on souhaite que ça revienne aux parents? Au conjoint? Aux enfants?

Donc faire son testament aussi c'est complexe alors il vaut mieux demander l'aide de son notaire ou d'un professionnel. Le fait de le noter c'est une sécurité supplémentaire parce que ça permet aussi de mettre des clauses spéciales qui seront claires, bien formulées puis sans ambiguïté. Un exemple qu'on peut voir, si un de mes enfants a moins de 18 ans, pour favoriser une saine utilisation des sommes à recevoir, bien certains vont choisir de répartir sur plusieurs années le legs.

Les documents notariés aussi bien ça nous évite de les perdre ou de les détruire donc ça nous donne une sécurité supplémentaire. Aussi ça diminue les chances d'être contesté puis ça évite souvent bien des conflits.

Ça permet d'avoir de bons conseils, de penser à des choses qu'on aurait pu oublier sans l'aide d'un professionnel.

0:06:31

DM : Il est donc important de mettre à jour le testament au fur et à mesure que les changements surviennent dans l'entreprise et au sein de la famille, j'imagine que c'est ça?

AM : Tout à fait. C'est le temps de faire une mise à jour aussi sur le mandat d'inaptitude ou aussi appelé le mandat de protection qui va permettre à la personne de choisir comment et qui va gérer son patrimoine, être capable de déterminer qui va prendre les décisions pour vous en cas d'inaptitude.

Même chose pour la convention entre les actionnaires, il faut bien la connaître, il faut savoir qu'est-ce qu'elle implique puis il faut aussi qu'elle soit cohérente avec le testament. Il faut aussi qu'elle évolue avec le temps.

Si jamais dans vos documents importants il y a des termes qui vous échappent, n'hésitez pas à demander à vos professionnels de vous les expliquer en termes de tous les jours. Nous avons même des familles qui gardent des définitions simplifiées à même le document pour avoir accès à la référence facilement.

0:07:24

DM : Et si je comprends bien, le plan d'affaires et de transfert est aussi important qu'un testament à jour. En fait, ces deux documents sont complémentaires et indispensables pour assurer une transition réussie. Pour les auditeurs qui souhaiteraient relever ce défi aujourd'hui, qu'est-ce que vous leur proposez pour se préparer ou mieux s'outiller?

JF : Nous avons, sur notre site web, un outil qui s'intitule [Planification testamentaire et successorale](#). Ça permet de réunir les coordonnées puis les informations importantes dans un document simplifié. Il faut penser qu'en cas de décès bien on vit beaucoup d'émotions dans un court laps de temps alors c'est une aide qui va vraiment être appréciée par la famille.

C'est aussi l'occasion d'ajouter un notaire dans notre équipe de professionnels si jamais on n'en a pas.

0:08:18

DM : J'aimerais maintenant aborder un aspect qui concerne la grande majorité des familles agricoles lors de leur processus de transfert. Il est facile de se mettre à la place des parents et de comprendre l'ampleur du dilemme suivant : comment répartir son patrimoine de manière équitable entre tous ses enfants?

Dans de nombreux cas, un enfant peut être désigné pour assurer la relève, tandis que les autres ne souhaitent pas reprendre l'entreprise familiale. Alors, comment parvenir à transférer aux enfants intéressés tout en restant juste envers ceux qui ne souhaitent pas prendre la relève ou qui souhaitent prendre un autre chemin?

J'ai donc demandé à Julie pourquoi cela semblait si complexe d'être équitable envers tous les membres de la famille.

JF : Pourquoi ça semble si difficile d'être équitable envers tous? Bien principalement parce que la valeur marchande puis la rentabilité ne s'arriment que très rarement au niveau agricole. Ça signifie qu'en l'absence de la mise de fonds bien souvent il n'est pas possible d'emprunter pour payer la valeur en totalité.

Par exemple, pour 1 M\$ d'actifs, il est possible d'avoir un bénéfice net de 20 000 \$ par année. Ça fait que ça ne permet de supporter un endettement complet d'où une partie en don qu'on constate souvent.

Il faut se rappeler aussi que le fait de léguer une ferme, ce n'est pas un don en argent, ce qui complexifie un peu la situation. C'est plus facile de séparer en parts égales une somme d'argent. Donc dans le transfert d'une ferme, notre objectif c'est de la garder en opération puis ainsi de ne pas vendre les actifs.

0:09:45

DM : Je comprends! Alors, quelles seraient les premières étapes pour atteindre l'équité entre les héritiers?

AM : Bien en fait c'est en discuter en famille dans le respect et l'écoute, de demander à chacun de définir leur vision d'une répartition du patrimoine fait avec succès, s'entourer de professionnels qualifiés pour éviter les mauvaises surprises et bien faire les documents légaux associés aux choix faits par votre succession.

Comprendre les enjeux de la relève et des cédants parfois moins connus des autres enfants qui ne sont pas impliqués dans l'entreprise. Souvent, la relève, elle, veut un sentiment d'appartenance, travailler pour elle-même, être à son compte et prendre les décisions. Les cédants, eux autres, ils veulent une sécurité pour leur retraite, conserver un droit de regard sur ce qu'ils ont bâti au

cours des années. Ils veulent être justes envers tous les enfants, mais que leur relève soit aussi juste envers eux.

Donc souvent, la façon choisie est de léguer le tout en parts égales, mais restez sans crainte, on va vous partager des idées parce que le but pour nous est de vous démontrer que vous n'êtes pas seuls. Même si votre situation est unique, il y a des options intéressantes pour tous les membres de votre famille.

0:10:55

DM : Comme on peut s'en douter, il n'y a pas deux transferts identiques. En tenant compte de la diversité des situations, pourriez-vous nous donner des exemples concrets d'approches permettant à nos auditeurs de réfléchir à cet égard et de prendre la bonne direction pour leur cas particulier à eux?

JF: Dans le cas d'un transfert des actifs à la relève ou la vente, il y a une partie qui est faite en don, il est commun de mettre une clause de fidélité pour s'assurer que la relève, si elle vend les actifs, bien les sommes encaissées, elles, vont devoir revenir dans le patrimoine familial ou aux cédants, selon la situation.

Sans rentrer dans les détails, il existe deux clauses de fidélité qu'on voit plus fréquemment : soit la fixe ou la dégressive.

La clause fixe bien ça implique que pendant un certain nombre d'années tout le don doit revenir aux parents si la relève quitte le projet tandis que la clause dégressive bien elle diminue année après année; donc plus la relève est présente longtemps, plus le don à rembourser va diminuer. Évidemment, ces clauses sont normalement rédigées par votre notaire.

Un autre exemple c'est le cas où les parents souhaitent demeurer propriétaires du fonds de terre de leur vivant. Ils peuvent la louer à leur relève pour que ces derniers y débutent leur exploitation. La relève bien elle va prendre ses décisions, elle va bâtir son entreprise là pour accroître son pouvoir d'emprunt puis elle va être gestionnaire de sa propre ferme. Ça fait que la terre, elle, elle va demeurer dans le patrimoine familial.

Dans ce type de transaction, il faut des documents bien faits pour éviter toute surprise. Il faut aussi prévoir là après 15 ou 20 ans, on souhaite quoi, autant pour la relève que pour les cédants.

Comme je vous le disais au début, c'est du cas par cas puis je vous ai donné deux exemples qui ne s'appliquent pas nécessairement à tous. L'aide d'un professionnel demeure essentiel afin qu'on trouve une bonne stratégie pour votre transfert.

0:12:36

DM : Avec une meilleure compréhension des éléments constituant un plan de succession ou un testament, est-ce qu'il existe des composantes clés pour faciliter une répartition équitable des actions? Puis, est-ce qu'on peut les mesurer en termes financiers?

AM : Le succès de la division du patrimoine entre vos enfants ne se mesure pas juste par le montant d'argent qu'ils seront transmis en héritage ou à la valeur des actifs légués à un don. Une relève sur la ferme, ça prend aussi des risques. Comme tout entrepreneur, ça va travailler de longues heures, ça va travailler aussi tous les jours souvent. Son salaire est aussi tributaire de la rentabilité obtenue. La relève agricole va avoir besoin de soutien dès le début, pas juste dans le testament pour continuer avec l'entreprise, et souvent ça va se passer avec l'intégration de la relève.

Donc si, évidemment, l'entreprise peut se le permettre, les parents peuvent aussi offrir un support monétaire aux autres enfants, comme, par exemple, pour payer les dettes d'études, mise de fonds pour une première maison. Ce soutien va avoir pour effet de leur donner une aide à un moment clé qui va faire une différence tout au long de leur vie.

0:13:40

DM : Et après cette belle discussion, j'imagine qu'il est important de se rappeler qu'il existe plusieurs façons d'être équitable envers les enfants. Si je comprends bien, l'essentiel, c'est de bien communiquer ses attentes et ses craintes au sein de la famille. Puis lorsque l'on souhaite maintenir l'entreprise familiale en activité afin de la transmettre d'une génération à l'autre, il est certain que cette succession aura un impact sur les autres membres de la famille. Avez-vous des suggestions pour éviter les obstacles ou des enjeux entre les divers membres de la famille?

JF : Entourez-vous là de professionnels parce que même si personne ne peut prédire l'avenir, on ne se le cache pas, des documents bien faits puis une bonne planification, ça contribue au succès d'un transfert.

De plus, en ayant vu beaucoup de cas, les professionnels qui vont vous accompagner vont pouvoir vous donner des bonnes idées puis vous suggérer des options.

Pour conclure, on vous propose un petit défi qui est d'avoir une conversation en famille pour permettre à chaque membre de s'essayer de partager leur vision sur le sujet. Il faut surtout éviter de présumer pour les autres. En discuter ça nous permet d'avoir les faits puis de continuer la réflexion en toute connaissance de cause.

0:14:57

DM : Dans cet épisode, nous avons pu constater la nécessité d'avoir un testament à jour et réfléchi. Il est également important d'avoir l'esprit ouvert et de miser sur l'équité pour tous. Des discussions franches, respectueuses et claires apportent une grande tranquillité d'esprit à chacun. Le sujet de la mort n'a pas besoin d'être perçu de manière négative, et c'est en maintenant le dialogue que nous pouvons changer cette perspective et l'aborder d'une manière positive!

DM : Le balado *La terre et la table* vous est offert par AgExpert, un logiciel de gestion agricole conçu pour l'agriculture au Canada. Pour en savoir plus, rendez-vous sur agexpert.ca.

Pour tout voir et tout savoir, visitez fac.ca/savoir. Recherchez-vous d'anciens épisodes ou de ressources mentionnées aujourd'hui? Dirigez-vous vers fac.ca/transfert où vous retrouverez plein d'information disponible gratuitement pour partir du bon pied.

Le balado *La Terre et la table* est un balado produit par FAC, en collaboration avec Mario Lepage pour la réalisation du contenu et Mélanie Lagacé pour sa révision.

Pour tout voir et tout savoir, visitez fac.ca/Savoir

Tous droits réservés 2024, Financement agricole Canada. L'information dans cet enregistrement est présentée à des fins de référence générale seulement et ne vise pas à fournir des conseils de nature commerciale précis. Elle ne doit pas être utilisée pour remplacer les conseils d'un professionnel. Les opinions exprimées dans cet enregistrement sont celles des présentateurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de FAC. FAC ne garantit pas l'exactitude, l'intégralité, la pertinence ou la fiabilité de l'information et décline expressément toute responsabilité en lien avec tout dommage ou toute perte pouvant découler de l'utilisation de cette vidéo. Il est interdit de reproduire en totalité ou en partie, cette vidéo ou toute autre vidéo produite par FAC à des fins de distribution commerciale, sans la permission écrite préalable de FAC.